

## CENTRE D'ETUDES ET TRAVAUX MONTESSORI

1273 Route de Mollard-Gaillard  
01190 Chavannes-sur-Reyssouze

### **RÈGLEMENT**

Etablissement scolaire privé hors contrat et non confessionnel, le Collège Montessori de Lyon accueille les adolescents de 12 à 18 ans, soit l'équivalent des classes du secondaire traditionnel (collège et lycée).

Le Centre d'Etudes et Travaux Montessori est une Association sans but lucratif (Association loi 1901).

L'approche pédagogique des enseignants vise l'épanouissement de la personnalité de chaque adolescent, privilégiant son autonomie et son esprit de création en lien avec l'acquisition des savoirs académiques (Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture). Le projet éducatif de Maria Montessori pour les adolescents permet à chacun d'évoluer à son rythme et de développer ses potentialités propres dans un environnement bienveillant et préparé pour accompagner les besoins spécifiques de cette période de la formation de l'être humain.

Ceci a pour but principal de préparer les adolescents à la vie adulte.

### **Horaires et organisation**

Le Centre d'Etudes et Travaux Montessori accueille les adolescents de 12 à 18 ans dans un groupe unique d'âge mélangé et mixte.

Les horaires sont les suivants : lundi 9h à vendredi 17h, incluant la vie résidentielle et les temps de repas.

Les adolescents seront amenés à sortir, parfois en autonomie, pour des activités sportives, des sorties et voyages scolaires (notamment à l'étranger), faire des courses, tenir une boutique.

### **Absence et maladie d'un adolescent**

Les responsables du Centre d'Etudes et Travaux Montessori prendront soin d'un adolescent malade selon le degré de gravité. Un retour dans la famille en cours de semaine sera en cas de force majeure organisé.

En cas d'absence, la famille est priée d'informer l'établissement dans les meilleurs délais par téléphone.

### **Inscription**

Le dossier d'inscription comprend les documents suivants complétés :

- la charte de l'adolescent
- les autorisations de sortie, d'hospitalisation en cas d'urgence, de droit à l'image
- le règlement financier paraphé en première page et signé en deuxième
- les frais d'inscription (600 euros, une seule fois pour chaque adolescent) et de matériel (250 euros / an), 10 chèques de scolarité + vie résidentielle (800 euros / mois).

Les frais d'inscription et le mois de septembre demeurent acquis à l'établissement.  
Toute année commencée est due intégralement.

## **Repas**

Les repas sont organisés et préparés par les adolescents. La préparation des menus et des repas est réalisée par les adolescents accompagné par un adulte. Le coût des repas inclut l'approvisionnement en matières premières, le matériel de cuisine, l'encadrement.

## **Frais de scolarité**

Les frais de scolarité sont versés intégralement à l'inscription en 10 chèques encaissés mensuellement (le 5 du mois), de juillet précédant la rentrée de l'année d'inscription à avril suivant.

Un retard de paiement d'un mois donne lieu à un entretien avec le directeur afin d'évaluer le délai de rétablissement de l'impayé. A partir d'un retard de paiement de deux mois, le Centre d'Etudes et Travaux Montessori n'est plus en mesure d'accepter l'adolescent.

## **Charte financière**

### Récapitulatif des tarifs et modalités de paiement

Désignation	Montant en euros	Modalité de paiement
Inscription	600	1 fois à l'entrée
Matériel	250	1 fois par an payable en juin
Scolarité + Vie résidentielle	8000	10 chèques de 800 euros payables de juillet précédant la rentrée d'inscription à avril suivant

Je soussigné \_\_\_\_\_,

parent de \_\_\_\_\_,

déclare avoir pris connaissance du règlement et des tarifs du Centre d'Etudes et Travaux Montessori,

accepte ses règles de fonctionnement et inscrit mon enfant pour l'année 20\_\_\_/ 20\_\_\_.

« Lu et approuvé », date, signature :